

La gazette de la cour du 13 de ce mois contient la proclamation suivante.

G E O R G E R O I.

Nous, prenant dans la plus sérieuse considération les hostilités justes & nécessaires dans lesquelles nous sommes engagés, & la rébellion dénaturée qui se soutient dans quelques-unes de de nos provinces & colonies de l'Amérique-septentrionale; attendant avec confiance du Dieu Tout-Puissant qu'il daignera répandre ses bénédictions spéciales sur nos armes, tant par terre que par mer, avons résolu, & de l'avis de notre conseil-privé, ordonnons par la présente qu'il sera observé un jour de jeûne public & d'humiliation dans cette partie de la Grande-Bretagne, appelée Angleterre, dans nos états de Galles & dans la ville de Berwick sur la Tweed, le mercredi, 21 Février prochain: afin que nous & notre peuple nous humiliant ainsi devant le Dieu Tout-Puissant, nous puissions en obtenir le pardon de nos péchés & faire monter en haut, de la manière la plus dévote & la plus solennelle nos prières & nos supplications près de la Majesté divine, la conjurant de détourner de dessus nos têtes les jugemens rigoureux que nos péchés multipliés & nos provocations ont justement mérités; à l'effet d'implorer ses bénédictions & son assistance sur nos armes & d'en obtenir le retour de la paix, sa perpétuité, la sûreté & la prospérité pour nous & pour nos royaumes: nous commandons strictement que ledit jeûne public soit observé avec révérence & dévotion par nos fideles sujets d'Angleterre, nos états de Galles, & la ville de Berwick sur la Tweed sous peine de telle punition que nous pourrions justement infliger à ceux qui négligeroient ou dédaigneroient de remplir un devoir si religieux & si nécessaire: afin que ledit jour soit solennisé avec plus d'ordre, nous avons donné des instructions aux très-révérends archevêques & aux révérends évêques d'Angleterre pour qu'ils composent une forme de prière relative à l'occasion, de laquelle il sera fait